

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance  
ordinaire  
novembre  
2015

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 4 novembre 2015 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire  
M. Carl Robichaud, conseiller  
M. Martin Lacasse, conseiller  
M<sup>me</sup> Lynda Carrier, conseillère  
M. François Audet, conseiller  
M. Ghislain Bélanger, conseiller  
M. Vincent Fortier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Nicolas St-Gelais, directeur général par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Dominic Roy déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

151101

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2015 est adopté tel que rédigé.  
Adopté

COMPTES

Le conseil reporte l'approbation du rapport des revenus et des dépenses pour le mois de septembre 2015 à une séance ultérieure du conseil.  
Adopté

RAPPORT DU MAIRE

151102

RÉSOLUTION DE CORRECTION  
RÉSOLUTION 150817

Il est proposé par Vincent Fortier  
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. La résolution n° 150817 est modifiée au paragraphe 1 en remplaçant les mots «avec taxes» par «avant taxes».  
Adopté

151103

RÉSOLUTION DE CORRECTION  
RÉSOLUTION 150816

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. La résolution n° 150816 est modifiée au paragraphe no 1 en remplaçant les mots «avec taxes» par «avant taxes».

Adopté

151104

COMMANDITES

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 150 \$ pour la tenue de l'Opération nez rouge 2015.

2. Le conseil autorise le versement d'une commandite à la Fabrique de Saint-Charles au montant de 150 \$ pour le renouvellement de l'espace publicitaire dans le feuillet paroissial.

3. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 3 500 \$ au comité les Amis du parc Riverain de la Boyer, ce montant représentant le solde dû pour l'année en cours.

4. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 225 \$ à l'Association des pompiers de Saint-Charles pour les aider dans la réalisation des paniers de Noël qui seront distribués prochainement. Cette contribution a pour but également de leur apporter notre soutien dans les interventions qu'ils font tout au long de l'année pour aider nos plus démunis.

5. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 25 000 \$ au Comité de promotion et de développement local afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations.

6. Le conseil autorise la participation de Dominic Roy à la soirée-bénéfice Vins et fromages qui se tiendra à Saint-Gervais le 14 novembre prochain.

7. Le conseil autorise le versement d'une subvention au montant de 5 000 \$, plus les taxes applicables, au Club Nautique Borromée inc. pour la réalisation des travaux de déneigement pour la saison 2015-2016. Le conseil autorise le versement du premier montant, soit un versement de 2 500 \$, plus les taxes applicables, et ce, le 1<sup>er</sup> février 2016. Le conseil autorise également le versement du deuxième montant, soit un versement de 2 500\$, plus les taxes applicables, et ce, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Adopté

151105

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER  
MUNICIPAL – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Il est propos par Ghislain Bélanger  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

CONSIDÉRANT que le 17 juin 2015, la municipalité accusait réception d'une promesse de subvention de 14 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal afin que des travaux supplémentaires puissent être réalisés;

CONSIDÉRANT que ladite subvention a été utilisée pour les travaux de pavage dans le Rang Sud-Est;

Il est proposé par Ghislain Bélanger  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 105 619,81\$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2. Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté

151106

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION  
RAPPORT FINANCIER 2014  
PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil accepte le rapport financier 2014 qui prévoit un montant à payer de la municipalité de 330 \$ au déficit de l'Office municipal d'habitation et une participation de la municipalité de 698 \$ au programme de supplément au loyer.

Adopté

151107

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES EN VERTU  
DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES  
MUNICIPALITÉS, ARTICLE 537 ET SUIVANTS

Il est proposé par Vincent Fortier  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Que les membres du conseil ci-dessous mentionnés ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires :

Dominic Roy maire  
Carl Robichaud, conseiller  
Martin Lacasse, conseiller  
Lynda Carrier, conseillère  
François Audet, conseiller  
Ghislain Bélanger, conseiller  
Vincent Fortier, conseiller  
Adopté

151108

RÈGLEMENT 15-275

Règlement décrétant l'acquisition d'un déshumidificateur, des travaux d'isolation et d'agrandissement de l'aréna et un emprunt de 500 000 \$ pour les travaux de réfection de l'aréna

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil adopte le règlement portant le titre de «Règlement décrétant l'acquisition d'un déshumidificateur, des travaux d'isolation et d'agrandissement de l'aréna et un emprunt de 500 000 \$ pour les travaux de réfection de l'aréna» et portant le numéro 15-275.

Adopté

RÈGLEMENT  
15-275

RÈGLEMENT 15-275

Règlement décrétant l'acquisition d'un déshumidificateur, des travaux d'isolation et d'agrandissement de l'aréna et un emprunt de 500 000 \$

**LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

1. Le présent règlement porte le titre de règlement décrétant l'acquisition d'un déshumidificateur, des travaux d'isolation et d'agrandissement de l'aréna et un emprunt de 500 000 \$ et portant le numéro 15-275.
2. Le conseil est autorisé à faire l'acquisition d'un déshumidificateur, des travaux d'isolation et d'agrandissement de l'aréna.
3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 500 000 \$ pour les fins du présent règlement.
4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 500 000 \$ sur une période de 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante
7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

151109

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 08-198  
REFINANCEMENT - ADJUDICATION**

Il est proposé par Ghislain Bélanger  
appuyé par Martin Lacasse

**ET RÉSOLU CE QUI SUIT :**

1. Que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse accepte l'offre qui lui est faite de BMO Nesbitt Burns inc. pour son emprunt par billets en date du 12 novembre 2015 au montant de 431 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 08-198. Ce billet est émis au prix de 99,95110 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

23 500 \$	1,61 %	12 novembre 2016
24 100 \$	1,92 %	12 novembre 2017
24 800 \$	2,11 %	12 novembre 2018
25 600 \$	2,33 %	12 novembre 2019
333 700 \$	2,58 %	12 novembre 2020

2. Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.  
Adopté

151110

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 08-198  
REFINANCEMENT – CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE**

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse souhaite emprunter par billet un montant total de 431 700 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
08-198	431 700 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
2. Qu'un emprunt par billet au montant de 431 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 08-198 soit réalisé.
3. Que les billets soient signés par le maire et le directeur général.
4. Que les billets soient datés du 12 novembre 2015.
5. Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.
6. Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	23 500 \$
2017	24 100 \$
2018	24 800 \$
2019	25 600 \$
2020	26 200 \$(à payer en 2020)
2020	307 500 \$ (à renouveler)

7. Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 novembre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 08-198, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;  
Adopté

151111

#### REDEVANCES CARRIÈRES ET SABLIERES

Il est proposé par Vincent Fortier  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise l'affectation des revenus reportés de carrières et sablières au montant de 1 546,67 \$, considérant que des travaux ont été effectués.  
Adopté

151112 MANDAT RÉFECTION DU RANG DE L'HÊTRIÈRE OUEST

Il est proposé par Ghislain Bélanger  
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil mandate le maire Dominic Roy et le directeur général par intérim Nicolas St-Gelais pour signer les ententes avec les propriétaires du rang de l'Hêtrière Ouest en vue de réaliser les travaux de réfection du rang sur une longueur approximative de 3 km.

Adopté

151113 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ  
7101, RANG DE L'HÊTRIÈRE EST

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accéder à la demande de Julien Lacasse considérant que le projet n'a aucun effet négatif sur l'agriculture.

2. La présente demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté

Martin Lacasse s'abstient de voter.

Adopté

151114 RENOUVÈLEMENT D'ADHÉSION 2016  
TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES

Il est proposé par Ghislain Bélanger  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil désire renouveler son adhésion à l'Association touristique Chaudière-Appalaches pour l'année 2016 et à acquitter les frais en janvier 2016.

Adopté

151115 RÈGLEMENT 15-277  
Règlement modifiant le règlement  
sur les permis et certificats

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil adopte le règlement portant le titre de «Règlement modifiant le règlement 05-165 «Règlement sur les permis et certificats» et portant le numéro 15-277.

Adopté

RÈGLEMENT  
15- 277

RÈGLEMENT 15-277  
Règlement modifiant le règlement 05-165  
«Règlement sur les permis et certificats

**LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

1. Le présent règlement porte le titre de Règlement modifiant le règlement n° 05-165 «Règlement sur les permis et certificats».
2. Remplacer la deuxième phrase du premier paragraphe de l'article 19 par la suivante : «Font exception les travaux d'entretien tels que, et non limitativement, le remplacement de toiture de bardeau d'asphalte par une toiture de même dimension et de même matériel, le remplacement de porte et fenêtre pour une porte et une fenêtre de même dimension et de même matériel et le remplacement de planches de galerie ou perron de bois par des planches de même matériel et de même dimension.».
3. Remplacer le sixième paragraphe de l'article 16 en y ajoutant la phrase suivante : «Voir le règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux.»
4. Abroger l'article 29 et le remplacer par ce qui suit :

***«ARTICLE 29 : Demande de certificat d'autorisation pour l'ABATTAGE D'ARBRE***

Renseignements et documents nécessaires:

- 1° Nom, prénom, adresse et numéro de téléphone du propriétaire, de l'entrepreneur ou de la personne qui exécutera les travaux.
  - 2° La localisation précise de l'arbre à abattre et les titres de propriété du terrain où se situe l'arbre.
  - 3° La localisation de la ligne des hautes eaux de tout cours d'eau ou lac situé sur le terrain concerné ou à moins de 15 mètres de ces lignes.
  - 4° Toute description nécessaire pouvant justifier les travaux.»
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

151116

PREMIER PROJET RÈGLEMENT 15-278  
Règlement modifiant le règlement 05-163  
«Règlement de construction»

Il est proposé par Vincent Fortier  
appuyé par Carl Robichaud

**ET RÉSOLU CE QUI SUIT :**

1. Le conseil adopte le premier projet de règlement portant le titre de «Règlement modifiant le règlement 05-163 «Règlement de construction» et portant le numéro 15-278.  
Adopté



RÈGLEMENT 15-278 PREMIER PROJET RÈGLEMENT 15-278  
Règlement modifiant le règlement 05-163  
«Règlement de construction»

**LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE  
DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

Article 1

Le présent règlement porte le titre de «Règlement modifiant le règlement no 05-163 «Règlement de construction»» et porte le numéro 15-278.

Article 2

Modifier l'alinéa n° 2 du deuxième paragraphe de l'article 11, en le remplaçant par ce qui suit :

«2° Tout appareil de captage d'image ou système désigné comme étant un système de vision nocturne à être installé à l'extérieur et qui capte des images à l'extérieur de la limite de la propriété où elle était installée.»

Article 3

Modifier le deuxième paragraphe de l'alinéa n° 2 du deuxième paragraphe de l'article 11 en le remplaçant par ce qui suit :

« Utilisation ayant pour but de capter une scène à l'extérieur des limites de la propriété ou la caméra est installée est interdite sauf pour les exceptions contenues au premier alinéa du présent article. »

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

151117 POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS ET ÉLUS  
MUNICIPAUX

ATTENDU que la municipalité a adopté une politique de reconnaissance envers ses employés et élus ;

ATTENDU que M. Martin Lacasse, conseiller, a cumulé 17 ans de services;

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil désire féliciter et remercier M. Lacasse pour son travail, son dévouement et sa contribution à l'essor de la municipalité et autorise le versement de 300 \$ tel que prescrit dans la politique de reconnaissance envers ses employés et élus.

Adopté

151118 ACCEPTATION DE SOUMISSION  
ACCÈS ROUTE 279

Il est proposé par Ghislain Bélanger  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil mandate Tetra Tech QI inc., selon la soumission 28931TT, pour réaliser une étude de circulation ayant pour objectif de définir une géométrie routière qui permettra le développement des terrains commerciaux adjacents à la route 279 ainsi que l'ajout d'accès pour desservir un futur secteur à vocation industrielle près de la voie ferrée existante, tel que demandé par le MTQ. Le cout à assumer par la municipalité pour la réalisation de l'étude s'élèvera à 5000 \$ environ.

Adopté

151119

ACCEPTATION DE SOUMISSION

PLAN ET DEVIS PONCEAU AVENUE ROYALE ET ROUTE PICARD

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a déjà autorisé la présentation d'une demande d'aide financière et confirmé son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour le remplacement du ponceau aveROY-097-1418-8+110;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'obtenir une estimation détaillée des couts ainsi que des plans et devis préliminaires dans le cadre de ladite demande;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel de soumissions auprès de deux soumissionnaires;

Il est proposé par Ghislain Bélanger  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT:

1. Le conseil octroie la réalisation de plans et devis à WSP Canada inc. au montant forfaitaire de 11 870 \$, avant les taxes.

Adopté

151120

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE

MARCHÉ DE NOËL

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise la fermeture de la rue Louis-Pascal- Sarault le samedi 12 décembre de 11 h à 17 h et le dimanche 13 décembre de 9 h à 15 h.

Adopté

151121

DEMANDE DE NÉGOCIATION DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU  
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT la décision du Conseil de la MRC d'effectuer la révision de son schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que cette révision demande à la fois de réfléchir sur l'aménagement global de la région et le développement local de chaque municipalité;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit faire une réflexion quant au développement de son territoire;

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil demande à la MRC de Bellechasse de négocier auprès des diverses instances concernées de nouvelles dispositions favorisant une meilleure occupation de son territoire.  
Adopté

151122 DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil accuse réception du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014.  
Adopté

151123 FÉLICITATIONS  
STEVEN BLANEY

Il est proposé par Dominic Roy  
appuyé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil désire offrir ses plus sincères félicitations à M. l'honorable Steven Blaney pour sa réélection à titre de député de Lévis-Bellechasse et Les Etchemins.

2. De mandater la direction générale pour transmettre ces félicitations au nom du conseil municipal.  
Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général par intérim signifie qu'il y a des crédits disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

151124 CLÔTURE

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. La présente réunion est close à 21 h.  
Adopté

Le directeur général par intérim

Le maire

Nicolas St-Gelais

Dominic Roy

\*\*\*\*\*